



Número de Révision: 006.0

Date de sortie: 07/31/2025

## 1. IDENTIFICATION

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>LOCTITE LB 8713 PEN OIL AE known as LOCTITE SOLVO RUST 11OZ AE</b>	<b>Numéro IDH:</b>	1865406
<b>Type de produit/utilisation recommandée:</b>	Dégraissant à base de solvants	<b>numéro d'item</b>	1865406
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Région:</b>	Canada
<b>Raison sociale:</b>	<b>Votre contact:</b>		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887 (appel à frais virés)		
	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887 (appel à frais virés)		
	Internet: www.henkelna.com		

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

<b>DANGER:</b>	H222 - AEROSOL EXTREMEMENT INFLAMMABLE. H229 - RECIPIENT SOUS PRESSION: PEUT ECLATER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR. H304 - PEUT ETRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PENETRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. H335 - PEUT IRRITER LES VOIES RESPIRATOIRES. H336 - PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES. H351 - SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER LE CANCER.
----------------	--

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
AEROSOL	1
CANCEROGENICITE	2
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3
DANGER PAR ASPIRATION	1

### PICTOGRAMME(S)



### Conseils de prudence

Numéro IDH: 1865406

Nom du produit: LOCTITE LB 8713 PEN OIL AE known as LOCTITE SOLVO RUST 11OZ AE

<b>Prévention:</b>	<p>P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.</p> <p>P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer.</p> <p>P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P261 - Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.</p> <p>P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.</p>
<b>Intervention:</b>	<p>P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.</p> <p>P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.</p> <p>P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.</p> <p>P331 - NE PAS faire vomir.</p>
<b>Stockage:</b>	<p>P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 - Garder sous clef.</p> <p>P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.</p>
<b>Élimination:</b>	<p>P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.</p>

**Autres dangers** Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	30 - 60
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	30 - 60
Naphta lourd (pétrole), hydrotraite (<0.1% benzène)	64742-48-9	10 - 30
Kérosène (pétrole)	8008-20-6	5 - 10
Kooldioxyde	124-38-9	5 - 10
Naphthalene	91-20-3	0.1 - 1

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
<b>Contact avec la peau:</b>	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver à l'eau savonneuse. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

<b>Ingestion:</b>	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):</b>	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
<b>Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:</b>	Non disponible

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
<b>Agents extincteurs inappropriés:</b>	Non disponible
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.
<b>Feu inhabituel ou risques d'explosion:</b>	Contenu sous pression. Ne pas manipuler ni entreposer près d'une flamme nue ou d'une source de chaleur ou d'inflammation quelconque. Ne pas perforer ou incinérer les récipients sous pression. L'exposition à des températures supérieures à 49°C (120°F) peut entraîner l'éclatement du récipient.
<b>Produit ou gaz issus de la combustion:</b>	Oxydes de carbone. Hydrocarbures. Vapeurs toxiques et irritantes.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

<b>Mesures de protection de l'environnement:</b>	Ne pas laisser le produit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.
<b>Méthodes de nettoyage:</b>	Assurer une aération et une ventilation suffisantes. Enlever toute source d'ignition. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler autant de matériau que possible. Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Manipulation:</b>	Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Les vapeurs s'accumuleront facilement et pourraient s'enflammer en explosant. Consulter la section 8.
<b>Stockage:</b>	La chaleur provenant du soleil, des radiateurs, des poêles, de l'eau chaude et d'autres sources de chaleur peut provoquer l'éclatement du récipient. Ne pas perforer, incinérer ou exposer à des températures supérieures à 49°C (120°F). Entreposer à l'écart des sources d'inflammation. Garder dans un endroit frais, bien ventilé.

**Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.**

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
huile minérale blanche (pétrole)	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	5 mg/m3 PEL Brouillard	Rien	Rien
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable. (PEAU) (exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales) Non-aérosol. 200 mg/m3 TWA (exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales) Non-aérosol.	Rien	Rien	Rien
Kérosène (pétrole)	200 mg/m3 TWA (exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales) Non-aérosol. (PEAU) (exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales) Non-aérosol.	Rien	Rien	Rien
Kooldioxyde	5,000 ppm TWA 30,000 ppm STEL	5,000 ppm (9,000 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Naphthalene	10 ppm TWA (PEAU)	10 ppm (50 mg/m3) PEL	Rien	Rien

**Remarques sur la conception des installations techniques:**

Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permmissibles.

**Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s). Quand les risques en milieu de travail justifient le port d'un appareil respiratoire, des appareils de protection respiratoire doivent être reutilisés et un programme qui suit les règlements fédéraux 29 CFR1910.134 doit être appliqué.

**Protection des yeux:**

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

**Protection de la peau:**

Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

<b>Etat physique:</b>	Aérosol, Liquide
<b>Couleur:</b>	Limpide incolore
<b>Odeur:</b>	Kérosène
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	Non applicable, Le produit est non soluble (dans l'eau)
<b>Pression de vapeur:</b>	724 - 3592 kPa (20 °C (68°F))
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	56 °C (132.8 °F)
<b>Point/domaine de fusion:</b>	Non disponible
<b>Densité/Densité relative::</b>	0.8020 - 0.8220
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Hlus lourd que l'air.
<b>Point d'éclair:</b>	70 °C (158°F)
<b>Flashback:</b>	Néant
<b>Flame projection:</b>	122 cm (48.03 inch)
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	0.7 %

<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	9.5 %
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité:</b>	Aérosol extrêmement inflammable.
<b>Taux d'évaporation:</b>	Plus rapide que l'éther.
<b>Solubilité:</b>	Insoluble Eau
<b>Solubilité:</b>	Soluble Acétone
<b>Coefficient de partage (value logarithmique)::</b>	Non disponible
<b>Teneur VOC:</b>	24.4 %
<b>Viscosité dynamique:</b>	Non disponible
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non disponible
<b>Caractéristiques de la particule:</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
<b>Réactions dangereuses:</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Oxydes de carbone. Hydrocarbures. Vapeurs organiques irritantes.
<b>Produits incompatibles:</b>	Des oxydants forts.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles. Ne pas perforer, incinérer ou exposer à des températures supérieures à 49°C (120°F).

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition probables:** Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

### Effets potentiels sur la santé

<b>Inhalation:</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Contact avec la peau:</b>	Peut irriter la peau. L'action du solvant peut sécher et dégraisser la peau, provoquer des fissures et entraîner une dermatite.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Peut provoquer une irritation des yeux.
<b>Ingestion:</b>	Le risque principal d'ingestion se trouve par aspiration dans les poumons, entraînant une pneumonite. Peut être nocif, voire même mortel, si avalé.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
huile minérale blanche (pétrole)	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.2 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.6 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.3 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.68 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.3 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.28 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.2 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 6.03 mg/l
Naphta lourd (pétrole), hydrotraite (<0.1% benzene)	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 8,530 mg/m <sup>3</sup> CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.36 mg/l
Kérosène (pétrole)	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.6 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.2 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.3 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.68 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.28 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 6.03 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.3 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.5 mg/l
Kooldioxyde	Rien
Naphthalene	Oral LD50 (Rat) = 490 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 2.6 g/kg Oral LD50 (Rat) = 2,200 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 2,400 mg/kg Dermal LD50 (Rat) = > 20 g/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 2.0 g/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 0.4 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 78 ppm

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
huile minérale blanche (pétrole)	Irritant		
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Irritant		Poumon
Naphta lourd (pétrole), hydrotraite (<0.1% benzene)			
Kérosène (pétrole)	Irritant		Sang Moelle osseuse Système nerveux central Reins Foie Poumon Rate
Kooldioxyde			Système nerveux central
Naphthalene	Irritant		Sang Système nerveux central Yeux

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
huile minérale blanche (pétrole)	Non	Non	Non

Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non
Naphta lourd (pétrole), hydrotraite (<0.1% benzene)	Non	Non	Non
Kérosène (pétrole)	Non	Non	Non
Kooldioxyde	Non	Non	Non
Naphthalene	Anticipation raisonnable d'être carcinogène humain	Groupe 2B	Non

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Ne pas incinérer. Dépressuriser les bombes aérosol. Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

### Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: AÉROSOLS  
 Division: 2.1  
 Numéro d'identification: UN 1950  
 Groupe d'emballage: Rien

### Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Aerosols, inflammable  
 Division: 2.1  
 Numéro d'identification: UN 1950  
 Groupe d'emballage: Rien  
 Exceptions: (Pas plus de 500 ml), ID8000

### Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: AEROSOLS  
 Division: 2.1  
 Numéro d'identification: UN 1950  
 Groupe d'emballage: Rien  
 Exceptions: Quantité limitée (pas plus de 1 L).

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

### Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: 2,8

**Préparé par:** Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

**Date de sortie:** 07/31/2025

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.